

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau
COMMUNE DE HERRLISHEIM

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du jeudi 27 février 2025,
en mairie de Herrlisheim (67850)

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

	Page n°
<i>Désignation du secrétaire de séance.....</i>	<i>3</i>
<i>2025-005IVP52 Adoption du procès-verbal du 23 janvier 2025.....</i>	<i>4</i>
<i>2025-006IVP56 Transparence sur l'indemnité des élus.....</i>	<i>4</i>
<i>2025-007FL71 Compte financier unique.....</i>	<i>4</i>
<i>2025-008FL71 Compte financier unique du budget annexe énergies renouvelables.....</i>	<i>5</i>
<i>2025-009FL71 Affectation du résultat.....</i>	<i>6</i>
<i>2025-010FL71 Budget primitif du budget principal.....</i>	<i>6</i>
<i>2025-011FL71 Budget primitif du budget annexe énergies renouvelables.....</i>	<i>7</i>
<i>2025-012FL75 Subvention à l'APEPA – conférence « Vos enfants et les écrans ».....</i>	<i>8</i>
<i>2025-013FL75 Aide financière au handball club rhénan.....</i>	<i>8</i>
<i>2025-014VOI83 Nommage d'une rue – passage des granges à Herrlisheim.....</i>	<i>9</i>
<i>2025-015IVP58 Contentieux entre la commune et Balcia Insurance SE – proposition de médiation.....</i>	<i>10</i>
<i>2025-016DP32 Occupation du domaine privé de la commune de Herrlisheim par Strasbourg Électricité Réseaux.....</i>	<i>10</i>
<i>2025-017AUT94 Motion relative au temps d'attente dans les services d'urgence.....</i>	<i>11</i>
<i>Informations :</i>	<i>12</i>

Membres en fonction :	27
Membres présents :	19
Membres absents avec pouvoir	07
Membres absents excusés :	01
Membres absents non excusés :	00

Sous la présidence de M. Serge Schaeffer, maire

Membres présents :

Mme Nadine Beuriot, 1^{ère} adjointe, Mme Catherine Kistler, 3^{ème} adjointe, M. David Veltz, 4^{ème} adjoint, M. Lothaire Burg, M. Jean-Jacques Mehr, M. Martial Welsch, M. Jérôme Schmitt, Mme Marie-Catherine Balaud, M. Vincent Friess, M. Jérôme Andrès, Mme Marie Adam, M. Gilles Burgard, M. Thomas Jung, M. Alexandre Wendling, Mme Sandrine Siefer, Mme Estelle Paumard, Mme Raymonde Friederich et M. Jean-Charles Erhart, conseillers municipaux.

Membres absents ayant donné pouvoir à (membre présent) :

M. Michel Georg (Serge Schaeffer) arrivé en séance à 20h30, Mme Agnès Wohlhuter (Jérôme Schmitt), M. Sébastien Nicolas (Nadine Beuriot), M. Thiebault Rietsch (Vincent Friess), Mme Delphine Heydmann (Raymonde Friederich), Mme Aurélie Laeng (Marie Adam), et M. Frédéric Reymann (Gilles Burgard)

Membres absents excusés : Mme Emmanuelle Eder

Membres absents non excusés : néant

Le jeudi 27 février 2025 le conseil municipal de la commune de Herrlisheim, régulièrement convoqué le 21 février 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Herrlisheim, sous la présidence de M. Serge Schaeffer, maire.

Conformément à l'article L 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, le projet de budget a été transmis aux membres du conseil municipal au moins 12 jours avant le vote du budget, soit le vendredi 14 février 2025.

Début de séance à 20h15.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales qui stipule que :

« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Qualité	Nom et Prénom	Fonction	Date des séances
Monsieur	Serge SCHAEFFER	Maire	
Madame	Nadine BEURIOT	1ère adjointe	23 janvier 2025
Monsieur	Michel GEORG	2ème adjoint	
Madame	Catherine KISTLER	3ème adjointe	
Monsieur	David VELTZ	4ème adjoint	
Monsieur	Lothaire BURG	conseiller municipal	
Monsieur	Jean-Jacques MEHR	conseiller municipal	
Monsieur	Martial WELSCH	conseiller municipal	
Monsieur	Jérôme SCHMITT	conseiller municipal	
Madame	Agnès WOHLHUTER	conseillère municipale	
Madame	Marie-Catherine BALAUD	conseillère municipale	
Monsieur	Sébastien NICOLAS	conseiller municipal	
Monsieur	Vincent FRIESS	conseiller municipal	
Monsieur	Thiebault RIETSCH	conseiller municipal	
Madame	Delphine HEYDMANN	conseillère municipale	
Madame	Aurélie LAENG	conseillère municipale	
Monsieur	Jérôme ANDRES	conseiller municipal	
Madame	Marie ADAM	conseillère municipale	
Monsieur	Frédéric REYMANN	conseiller municipal	
Monsieur	Gilles BURGARD	conseiller municipal	
Madame	Emmanuelle EDER	conseillère municipale	
Monsieur	Thomas JUNG	conseiller municipal	
Monsieur	Alexandre WENDLING	conseiller municipal	
Madame	Sandrine SIEFER	conseillère municipale	
Madame	Estelle PAUMARD	conseillère municipale	
Madame	Raymonde FRIEDERICH	conseillère municipale	
Monsieur	Jean-Charles ERHART	conseiller municipal	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Mme Catherine Kistler comme secrétaire de séance.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

2025-005IVP52 Adoption du procès-verbal du 23 janvier 2025

Rapport présenté par M. Serge Schaeffer, maire

VU le règlement intérieur du conseil municipal de Herrlisheim,

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal réuni le jeudi 23 janvier 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal dans les formes et rédactions proposées.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

Annexe 1 : Procès-verbal et liste d'émargement du 23 janvier 2025

2025-006IVP56 Transparence sur l'indemnité des élus

Rapport présenté par M. Serge Schaeffer, maire

Dans un objectif de transparence, la loi instaure pour les communes l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

VU les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique codifiés dans le code général des collectivités territoriales à travers son article L.2123-24-1-1 ;

VU l'état annuel établi dans ce cadre ;

Le conseil municipal,

PREND ACTE de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Annexe 2 : État annuel des indemnités perçues par les élus

Arrivée de M. Georg à 20h30

2025-007FL71 Compte financier unique

Rapport présenté par M. Serge Schaeffer, maire

Par délibération du 28 novembre 2024, le conseil municipal avait décidé de remplacer les comptes de gestion et administratif par le compte financier unique regroupant ainsi dans un même document la reddition des comptes du comptable public et de l'ordonnateur.

Le compte financier unique est établi à partir des comptabilités tenues par le comptable public et l'ordonnateur. Il constitue le bilan financier de l'exercice écoulé et permet d'en dégager le résultat d'exécution.

VU les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du code général des collectivités, régissant les modalités d'arrêté des comptes de l'exercice écoulé ;

VU le compte financier unique présenté par le maire conformément à la maquette budgétaire de l'instruction comptable M57 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après que le maire a quitté la séance,

APPROUVE, sous la présidence de Mme Nadine Beuriot, première adjointe au maire, le compte financier unique 2024 du budget principal selon le détail par chapitres présenté en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

- pour : 24
- contre : 0
- abstention : 1, M. Thomas Jung

Annexe 3.1 : CFU 2024

Annexe 3.2 : note de présentation

2025-008FL71 Compte financier unique du budget annexe énergies renouvelables

Rapport présenté par M. Serge Schaeffer, maire

Le compte financier unique est établi à partir des comptabilités tenues par le comptable public et l'ordonnateur. Il constitue le bilan financier de l'exercice écoulé et permet d'en dégager le résultat d'exécution.

VU les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du code général des collectivités, régissant les modalités d'arrêté des comptes de l'exercice écoulé ;

VU le compte financier unique présenté par le maire conformément à la maquette budgétaire de l'instruction comptable M57 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après que le maire a quitté la séance,

APPROUVE, sous la présidence de Mme Nadine Beuriot, première adjointe au maire, le compte financier unique 2024 du budget annexe Énergies renouvelables selon le détail par chapitres présenté en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix)

Annexe 4 : CFU 2024 du BA EnR

2025-009FL71 Affectation du résultat

Rapport présenté par M. Serge Schaeffer, maire

Le compte financier unique du budget principal fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement de 1 448 035,46 € et un excédent de fonctionnement de 3 735 811,69 €.

Cet excédent doit servir prioritairement à couvrir le besoin de financement.

Par ailleurs, les restes à réaliser présentent un solde négatif de 553 996,50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter la somme de 2 002 031,96 € en réserves au compte 1068 d'excédents de fonctionnement capitalisés et de reporter un résultat de 1 733 779,73 € au chapitre 002 de résultat reporté de la section de fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

2025-010FL71 Budget primitif du budget principal

Rapport présenté par M. Serge Schaeffer, maire

L'assemblée délibérante est compétente pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité. Celui-ci est présenté selon les formes requises par l'instruction budgétaire et comptable applicables aux collectivités territoriales.

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu 23 janvier 2025 ;

VU le projet de budget primitif détaillé présenté par nature ;

CONSIDERANT qu'il convient de compléter les méthodes d'amortissement par l'ajout d'une durée spécifique aux travaux sur les immeubles de rapport à amortir sur dix ans ;

VU la délibération n°2004-020-FL71 précisant les modalités de calcul des amortissements des immobilisations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de budget primitif du budget principal ;

ARRETE le montant de la section de fonctionnement à 5 788 817,73 € et le montant de la section d'investissement à 6 191 377,78 € selon le détail joint en annexe ;

CONSTATE la reprise des restes à réaliser de la section d'investissement de 752 132,32 € en dépenses et 198 135,82 € en recettes ;

APPROUVE l'attribution des subventions prévues à l'annexe IV B8 et autorise le maire à signer, en cas de besoin, les conventions financières correspondantes ;

APPROUVE les durées d'amortissements des immobilisations telles que détaillées à l'annexe IV B2 ;

AUTORISE le maire, pour l'exercice 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

Annexe 5.1: Projet de budget primitif

Annexe 5.2 : Note synthétique de présentation

2025-011FL71 Budget primitif du budget annexe énergies renouvelables

Rapport présenté par M. Serge Schaeffer, maire

Le budget annexe « énergies renouvelables » se présente de la manière suivante :

Section d'exploitation

Dépenses

011 - Ch. à caractère général	11 792,12
art. 6132 Locations immobilières	8 000,00
art. 6137 Redevance d'occupation	1 000,00
art. 6156 Maintenance	2 792,12
65 Autres ch. de gestion courante	100,00
art. 658 charges diverses	100,00
042 - Transferts entre sections	24 000,00
art. 6811 Dot. aux amortissements	24 000,00
023 - Virement à la s. inv	20 577,55
Total des dépenses	56 469,67

Recettes

70 - Vente de produits fabriqués	40 000,00
707 Vente de marchandises	40 000,00
002 Résultat d'exploitation reporté	16 469,67
Total des recettes	56 469,67

Section d'investissement

Dépenses

21 - Immobilisations corporelles	245 000,00
art. 2155 Outillage industriel	245 000,00
Total des dépenses	245 000,00

Recettes

001 Solde d'inv reporté	200 422,45
040 - Transferts entre sections	24 000,00
art. 28155 Amortissements	24 000,00
021 - Virement de la s. fct	20 577,55
Total des recettes	245 000,00

VU le projet de budget primitif du budget annexe pour 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de budget primitif « énergies renouvelables » pour 2025 ;

ARRÊTE le montant de la section d'exploitation à 56 469,67 € et le montant de la section d'investissement à 245 000 € ;

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

Annexe 6 : projet de budget primitif énergies renouvelables

2025-012FL75 Subvention à l'APEPA – conférence « Vos enfants et les écrans »

Rapport présenté par Mme Nadine Beuriot, adjointe au maire

La commune a été saisie par l'association de parents d'élèves APEPA du projet d'organisation d'une conférence sur le thème « Vos enfants et les écrans » le 25 avril 2025.

Cette conférence aborde un sujet d'actualité et d'importance en particulier pour les parents d'adolescents et de pré-adolescents, confrontés aux enjeux liés à l'accompagnement des usages numériques de leurs enfants.

Les conférenciers sélectionnés, experts en éducation, en informatique et en réseaux sociaux, permettront de proposer des éclairages professionnels et complémentaires sur cette thématique. Toutefois, l'organisation de cet événement engendre un coût important pour l'association de 500€.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal d'attribuer à l'association une aide financière pour soutenir cette initiative éducative contribuant au bien être des familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention de deux cent euros (200€) à l'association APEPA pour l'aider à financer le projet de conférence « Vos enfants et les écrans »

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

2025-013FL75 Aide financière au handball club rhénan

Rapport présenté par Mme Catherine Kistler, adjointe au maire

Le handball club (HBC) rhénan organise un tournoi « école de hand » avec les écoles de handball des alentours.

Lors de cet évènement, il accueillera 120 jeunes environ, dont 25 joueurs et 10 juges arbitres du club local.

Ce tournoi aura lieu dans le cadre du label « club formateur ». Les bénéfices générés par la buvette couvriront en partie les frais d'organisation.

Dans une démarche éco responsable, le club propose de remplacer la traditionnelle médaille, remise comme récompense en fin de tournoi, par un trophée en matière recyclée. La dépense correspondante est estimée à 300€.

Le HBC rhénan sollicite une aide de la commune pour le financement de ces récompenses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution au HBC rhénan d'une subvention exceptionnelle de cent cinquante euros (150€) en soutien à l'organisation du tournoi « école de hand »

En leur qualité de membres actifs du club, MM. Gilles Burgard (M. Reymann par procuration), Vincent Friess (M. Rietsch par procuration) et Jérôme Andrès, ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (21 voix)

2025-014VOI83 Nommage d'une rue – passage des granges à Herrlisheim

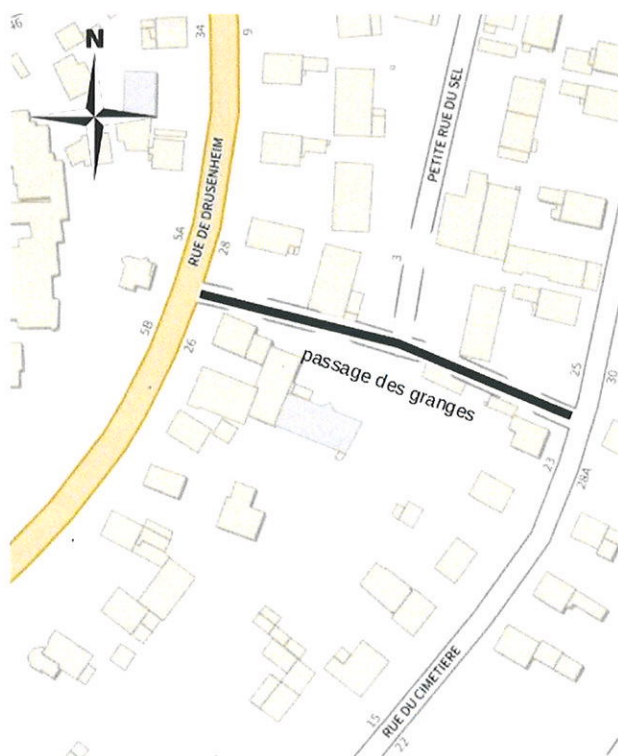
Rapport présenté par M. Michel Georg, adjoint au maire

Un permis de construire a été accordé pour la construction d'une maison individuelle dans une ruelle qui n'a pas de dénomination et qui est située entre la rue de Drusenheim, la petite rue du sel et la rue du cimetière.

Afin de permettre au pétitionnaire d'effectuer les démarches liées aux raccordements aux réseaux, il est nécessaire de pouvoir répertorier cette rue dans la base d'adresse locale.

Aussi, la voie identifiée servait en son temps à desservir les granges situées à l'arrière des propriétés sises rue de Drusenheim et du cimetière à Herrlisheim,

Il est proposé de dénommer cette dernière « passage des granges ».



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

NOMME « passage des granges » la voie reliant la rue de Drusenheim à la rue du cimetière au Sud de la petite rue du sel.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

2025-015IVP58 Contentieux entre la commune et Balcia Insurance SE – proposition de médiation

Rapport présenté par M. Serge Schaeffer, maire

À la suite des désordres observés sur le gymnase, la commune a introduit une procédure en réparation au titre de la garantie décennale.

Les travaux de construction du gymnase avaient été couverts par un contrat d'assurance dommages-ouvrage conclu avec la société Balcia Insurance SE. Au titre des dispositions contractuelles la commune avait demandé la prise en charge des travaux à l'assureur. Ce n'est, cependant, qu'au terme d'un référé-provisions qu'il a indemnisé la commune pour la première tranche de travaux sur la structure de la salle de gymnastique. Condamné en première instance, il a fait appel de la décision des points accessoires du jugement, c'est-à-dire la TVA et les intérêts moratoires.

La cour administrative d'appel a désigné un médiateur en préalable à l'instruction du dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de médiation dans l'affaire qui l'oppose à Balcia Insurance SE et autorise le maire à signer la convention correspondante.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

Annexe 7 : projet de convention de médiation

2025-016DP32 Occupation du domaine privé de la commune de Herrlisheim par Strasbourg Électricité Réseaux

Rapport présenté par M. Michel Georg, adjoint au maire

Dans le cadre de l'opération de construction d'un pôle de santé rue de Limoges à Herrlisheim, et suite à l'étude des services de Strasbourg Électricité Réseaux, il a été constaté que la puissance nécessaire au raccordement du projet est insuffisante rue de Limoges et nécessite l'implantation d'un nouveau poste de transformation électrique à proximité du projet.

Afin d'apporter la capacité de réseau nécessaire à cette opération et à d'autres projets futurs dans le cadre de la densification urbaine, il est proposé d'autoriser le concessionnaire à installer ce dernier, à proximité de la future construction, sur un terrain privé de la commune. Il est

précisé que la prise en charge des frais de construction et de raccordement du poste de transformation électrique, seront assumés par le concessionnaire de réseaux et le pétitionnaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'exploitation d'une emprise de 0,45 ares de la parcelle cadastrée section 03 n°2/1 d'une contenance totale de 0,45 ares, selon procès-verbal d'arpentage provisoire en annexe.

PRECISE que les frais liés à la mise à disposition du terrain seront à la charge des services de Strasbourg Électricité Réseaux ;

PRECISE que le montant de l'indemnité s'élèvera à 1€ ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à la mise à disposition du domaine privé de la commune et notamment le projet de compromis de servitudes en annexe ;

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

Annexe 8.1 : PV d'arpentage

Annexe8.2: Plan projet

Annexe8.3 : Compromis de constitution des servitudes

2025-017AUT94 Motion relative au temps d'attente dans les services d'urgence

Rapport présenté par Mme Catherine Kistler, adjointe au maire

Depuis plusieurs années, le service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit, qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'État, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la motion relative aux temps d'attente des moyens du service d'incendie et de secours du Bas-Rhin dans les services d'urgences hospitaliers,

DEMANDE à l'agence régionale de la santé de prendre l'ensemble des mesures pour pallier les dysfonctionnements constatés et ne pas faire peser ces manquements sur les finances des collectivités locales.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

Informations :

- 15 mars : Herrli'propre
- 3 avril : CA du CCAS
- 3 avril : conseil municipal
- 6 avril : forum des artisans et commerçants
- 7 et 8 mai : Cérémonies et manifestations à l'occasion du 80è anniversaire de la Libération

Fin des débats à 22h30

la secrétaire de séance,

Catherine KISTLER



le maire,

Serge SCHAEFFER

